



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-41531>

Département(s) de publication : **58, 03, 18, 21, 71, 89, 45**

Annonce n° **24-41531**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Communauté d'agglomération de Nevers

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 245800440600107

**Ville** : Nevers cedex

**Code postal** : 58027

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 58, 03, 18, 21, 71, 89, 45

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : [www.marches.ternum-bfc.fr](http://www.marches.ternum-bfc.fr)

**Identifiant interne de la consultation** : PA24-10

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Marchés publics

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Cf article 3 du RC. DUME accepté.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Cf article 3 du RC. DUME accepté.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Cf article 3 du RC. DUME accepté.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 02/05/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Pouvoir adjudicateur

**Critères d'attribution :** Cf RC.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Maintenance des réseaux et des systèmes d'accès de l'Inkub, l'Inkub Agora Business et de l'Atelier d'entreprises

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 50312300

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Maintenance des réseaux et des systèmes d'accès de l'Inkub, l'Inkub Agora Business et de l'Atelier d'entreprises

**Lieu principal d'exécution du marché :** Territoire de Nevers agglomération

**Valeur estimée (H.T.) :** entre 1 euros et 200000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Consultation menée selon une procédure adaptée. Lot unique. Visite facultative. Accord-cadre mono-attributaire exécuté au moyen de bons de commande, émis au fur et à mesure des besoins et payés au regard des prestations réellement exécutées selon le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (B.P.U.F). Montant : sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 euros HT sur la durée du marché. L'accord-cadre prendra effet à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2024. Il n'est pas reconductible. Dès que le montant maximum est atteint, l'accord-cadre prendra automatiquement fin. Pas de variante imposée. Variante libre possible sous condition : Les candidats pourront proposer une seule offre variante à condition d'avoir d'abord répondu à l'offre de base. Ces variantes devront respecter les exigences minimales du C.C.T.P. Le cas échéant, les candidats produisent un dossier complémentaire clairement identifié pour la variante proposée comportant un acte d'engagement et des BPUF/DQE distincts de ceux de l'offre de base. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec toutes les entreprises. Le pouvoir adjudicateur garde la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation ou de ne pas tenir compte de la négociation si cette dernière se révèle contre-productive.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 09/04/2024